



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2025

No 20-2025 – Séance du 27 mai 2025

Boucllement du préavis n° 16-2023 – Mise en conformité d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Eglise de La Chiésaz, pour un montant de CHF 256'200.-

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement du préavis mentionné ci-dessus soit :

- **Mise en conformité d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Eglise de La Chiésaz, pour un montant de CHF 256'200.-**

Préavis voté	CHF	256'200.00
Montants dépensés	CHF	228'222.00
Economie de dépenses	CHF	27'978.00

La subvention de la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), estimée à CHF 4'000.-, ne nous a pas été accordée par le Canton, du fait que l'investissement constitue plutôt une intervention d'amélioration de la valeur d'usage que des travaux de conservation - restauration.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Blonay, le 13 mai 2025

Délégation municipale : M. Thierry George, municipal

Copie : bureau du Conseil communal – Cogest - Service des finances